



Conseil d'administration Séance du 27 octobre 2016

Délibération n°33-2016 Recrutement du nouveau directeur de l'EPCC

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Une procédure de recrutement a été mise en place suite à la rupture anticipée du contrat de travail du directeur de l'EPCC, tel que stipulé à l'article 10.1 des statuts :

- Un jury constitué des représentants des tutelles, dont le président de l'EPCC et de personnes qualifiées dans le domaine de l'art s'est réuni le 8 septembre matin et a présélectionné 4 candidats,
- Cette présélection a été présentée aux membres du Conseil d'administration et validée le 8 septembre après-midi,
- Le même jury présidé par le président de l'ésam Caen/Cherbourg s'est réuni le 25 octobre pour auditionner, sur la base d'un projet pédagogique étayé, 3 candidats sur les 4 retenus, l'un des candidats s'étant en effet retiré. Un procès-verbal a été rédigé.

Le candidat retenu est M. Arnaud Stinès.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de retenir la candidature de M. Arnaud Stinès ;

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 22
Vote : à l'unanimité